



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 septembre 2020
Français
Original : anglais et français

Lettre datée du 17 septembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par l'Ambassadeur Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, à l'occasion de la visioconférence tenue le mardi 15 septembre 2020, au titre de la question « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud ». Une déclaration a également été faite par le représentant du Soudan.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé et de la déclaration sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Abdou **A Barry**



Annexe I**Exposé de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan**

Je voudrais tout d'abord féliciter le Soudan, au nom du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, d'être parvenu à un accord de paix historique. Nous saluons la volonté des autorités de transition de donner la priorité à la paix, et demandons instamment aux parties qui n'ont pas encore adhéré à l'accord de paix de le faire de toute urgence. Nous espérons que cet accord de paix ouvrira la voie à une paix durable pour tous les habitants du Soudan.

Conformément au paragraphe 3 (a) (iv) de la résolution 1591 (2005), j'ai l'honneur d'informer le Conseil de sécurité des activités menées par le Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, pour la période allant du 9 juin au 14 septembre 2020.

Le 13 juillet 2020, le Comité a tenu ses premières consultations à distance. L'objectif de cette réunion informelle était d'examiner le rapport final du Groupe d'experts (voir S/2020/36) avec les États Membres de la région et de continuer à renforcer le dialogue avec ces États, comme le prévoit le mandat du Comité. J'ai convoqué la réunion en application du paragraphe 28 de la résolution 2340 (2017), dans lequel le Conseil de sécurité

« [s]ouligne qu'il importe que des consultations régulières soient tenues avec les États Membres, selon que de besoin, afin d'assurer l'application intégrale des mesures énoncées dans la présente résolution ».

Après une brève présentation par le coordinateur du Groupe d'experts, les représentants du Soudan, du Tchad, de l'Égypte, de l'Éthiopie, de l'Érythrée et de l'Ouganda ont fait des déclarations. Tous les représentants ont exprimé leur satisfaction de pouvoir échanger leurs points de vue sur le rapport final avec le Comité et le Groupe d'experts. Nous avons discuté avec nos interlocuteurs de la paix au Soudan, ainsi que de la question des frontières, de la sécurité et des groupes armés dans la région.

Conformément au paragraphe 2 de la résolution 2508 (2020), le Groupe d'experts a transmis son rapport d'étape au Comité, qui l'a examiné lors de consultations tenues le 18 août. En raison des restrictions imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Groupe d'experts a continué à recueillir et à vérifier les informations à distance.

Dans l'intérêt du Conseil, afin qu'il puisse apporter le meilleur soutien possible au Soudan au vu des tout derniers événements sur le terrain, je voudrais mettre en avant les éléments du rapport du Groupe d'experts suivants.

Le Groupe d'experts a indiqué que les conditions de sécurité au Darfour sont instables et se sont détériorées dans plusieurs régions. Grâce aux nouveaux revenus tirés de l'orpaillage, l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid a pu accroître ses capacités dans le Jebel Marra en recrutant de nouveaux combattants et en achetant des armes, même si le mouvement est divisé par des luttes intestines. Les affrontements intercommunautaires et les attaques contre les civils qui en découlent se sont multipliés depuis le mois de mai, en particulier dans le Darfour occidental et le Darfour méridional. Les attaques contre les civils sont en hausse, notamment les attaques contre les personnes déplacées et les agriculteurs qui tentent de retourner sur leurs terres.

Le Comité des sanctions reconnaît la volonté du Gouvernement soudanais de lutter contre les atteintes à la sécurité et la nécessité de fournir l'aide requise en matière de renforcement des capacités afin de régler cette question. Le Groupe d'experts a également signalé que la plupart des groupes rebelles du Darfour se trouvent toujours en Libye, où ils ont participé en grand nombre aux affrontements militaires qui ont eu lieu en 2020, notamment à Tripoli et à Syrte. Ces groupes rebelles se sont considérablement étoffés au cours des six derniers mois, grâce à des recrutements à grande échelle et à l'acquisition de nouveaux matériels.

Nous tenons à saluer le fait que le Gouvernement soudanais prend de plus en plus conscience du problème de la violence sexuelle liée au conflit et aux situations d'après-conflit au Darfour, et nous l'encourageons à s'attaquer à ce problème.

En ce qui concerne l'application des sanctions, le Groupe d'experts a indiqué que les parties au Soudan ont continué à transférer des armes et d'autres matériels militaires au Darfour, en violation de l'embargo sur les armes. La porosité des frontières et la grande disponibilité des armes légères au Darfour et dans la région signifient que les flux illicites d'armes à destination et en provenance du Darfour se poursuivent et constituent une menace pour la sécurité et la stabilité tant au Darfour que dans les pays voisins. Le Groupe d'experts signale également que l'application de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs reste problématique.

En ce qui concerne la liste des sanctions, je voudrais indiquer que, depuis le 31 août 2020, le Comité examine une demande, présentée par un État Membre, concernant la radiation de quatre personnes de la liste.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour rappeler que le régime de sanctions a été établi dans le seul but de contribuer à la paix au Darfour. Il n'a pas pour objectif de punir le Soudan, mais de favoriser l'instauration d'une paix durable. Le Comité 1591 est déterminé à travailler avec le Soudan et toutes les parties concernées pour que cela devienne une réalité.

Annexe II

Déclaration de M. Omer Mohamed Ahmed Siddig, Représentant permanent du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais, pour commencer, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et dire que nous sommes convaincus que vous saurez diriger avec compétence les travaux du Conseil durant le mois de septembre. Je remercie également le Président du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, l'Ambassadeur Sven Jürgenson, pour son exposé trimestriel sur les travaux du Comité.

Depuis ma dernière déclaration au Conseil en juin (voir S/2020/528), il y a eu des avancées majeures au Darfour. Le lundi 31 août, le Gouvernement soudanais et les groupes armés du Darfour, du Nil Bleu et du Soudan oriental ont conclu un accord de paix qui met fin à 17 années de conflit. L'accord porte sur des questions clefs telles que les dispositions en matière de sécurité, la propriété foncière, la justice transitionnelle, le partage du pouvoir, la protection des civils et le retour volontaire des personnes déplacées. Il prévoit également le désarmement des combattants armés et leur intégration dans l'armée nationale ou la vie civile.

Du 3 au 5 septembre, le Premier Ministre soudanais, M. Abdalla Hamdok, a rencontré à Addis-Abeba Abdelaziz Hérou, le chef du Mouvement populaire de libération du Soudan-Nord dans le Kordofan méridional. Ensemble, ils ont signé une déclaration de principes, dans laquelle ils se sont entendus pour former des ateliers de négociation afin de régler les questions en suspens.

Ces deux accords sont considérés comme une étape capitale dans l'objectif du Gouvernement de transition d'éliminer les causes profondes des conflits civils au Soudan. Mon gouvernement est déterminé à poursuivre ses efforts pour parvenir à une paix durable, inclusive et viable dans le pays. Il convient de noter que le Secrétaire général a « félicité le peuple soudanais pour cette réalisation historique » et salué les parties aux négociations pour leur « volonté politique et leur détermination à œuvrer en faveur de l'objectif commun de paix ». Dans ce contexte, le Conseil de sécurité est appelé à réagir positivement à ces développements en levant les mesures qu'il a imposées en 2005 en vertu de la résolution 1591 (2005), car ces mesures sont devenues totalement inutiles, contre-productives, dépassées et rendues obsolètes par les événements.

Un geste positif en ce sens serait que le Comité 1591 radie de la liste les quatre individus qui sont actuellement sous le coup de sanctions. Au début du mois, nous avons soumis une demande de radiation de la liste, étayée par les informations pertinentes issues de nos propres enquêtes et des rapports du Groupe d'experts du Comité ; toutefois, la demande a été mise en attente. Nous invitons les pays qui ont demandé cette suspension technique à parvenir rapidement à la même conclusion que celle qui nous a poussés à faire cette demande. Étant donné que les circonstances ont fondamentalement changé, non seulement au Darfour mais dans tout le pays, le Soudan n'attend rien de moins que d'être traité avec équité par le Conseil de sécurité.

Mon gouvernement réaffirme son engagement total à améliorer la protection globale de ses citoyens au Darfour, en particulier, et dans d'autres parties du pays en général. Lorsque des violences intercommunautaires regrettables ont éclaté il y a quelques mois au Darfour, le Gouvernement a pris des mesures énergiques pour empêcher qu'elles ne se reproduisent. Entre autres mesures, il a déployé 15 000 agents de la force publique, collecter les armes légères et de petit calibre non enregistrées et encouragé des mécanismes traditionnels de prévention des conflits pour mettre fin au problème des affrontements intercommunautaires. Même si ces mesures se sont

avérées efficaces, une paix globale est la seule solution pour résoudre les problèmes qui subsistent au Darfour.

Mon gouvernement a soumis hier au Conseil de sécurité son premier rapport trimestriel sur la mise en œuvre de son plan national établi aux fins de la protection des civils et demandé qu'il soit distribué comme document du Conseil.

Étant donné que l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid reste le seul groupe armé à n'être toujours pas partie aux accords que j'ai mentionnés plus haut, nous réitérons notre appel au membre du Conseil dans lequel se trouve Abdul Wahid pour qu'il encourage ce dernier à se joindre à la paix et à atténuer la souffrance de la population dans la région du Jebel Marra.

Le Soudan se réjouit à la perspective d'avoir un dialogue constructif avec le Comité, dans l'esprit de partenariat qui est indispensable pour atteindre l'objectif consistant à préserver la paix au Darfour, en vue d'aboutir à la levée des mesures de sanction. Je félicite le Président du Comité d'avoir réaffirmé que les sanctions n'ont pas pour but de punir le Soudan.
